

**AVIS DE SÉLECTION PRÉALABLE D'OCCUPANTS DE
LOCAUX COMMERCIAUX DU DOMAINE PUBLIC DU
DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD**

I – GESTIONNAIRE DU DOMAINE

Le Domaine national de Chambord, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé au RCS de Blois sous le numéro SIRET 483 258 596 00012 dont le siège social est situé au CHÂTEAU DE CHAMBORD, 41250 CHAMBORD, France, représenté par son Directeur Général Monsieur Pierre DUBREUIL,

Le Domaine national de Chambord
CHÂTEAU DE CHAMBORD
41250 CHAMBORD
France
+33 (0)2 54 50 40 00

II – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur la sélection de candidats pour l'attribution de trois conventions d'autorisation d'occuper des locaux commerciaux avec terrasse situés place Saint-Louis, appartenant au domaine public du Domaine national de Chambord, pour l'exploitation une activité de restauration.

Du fait de l'arrivée à échéance prochaine des conventions en cours, le Domaine national de Chambord a décidé de procéder à une sélection préalable pour l'attribution des futures conventions portant autorisation d'occuper le domaine public.

Ces conventions ont pour objet de permettre l'exploitation d'activité de restauration dans les trois emplacements suivants :

N° lot	Emplacement (voir plan)	Volume occupé	Durée de l'occupation : 10 ans
1	Domaine national de Chambord – 1 Place Saint-Louis	Deux terrasses : 96 + 20 m ² et des locaux pour 220 m ²	Du 1 ^{er} mai 2024 au 30 avril 2034
2	Domaine national de Chambord – 3 Place Saint-Louis	Deux terrasses : 109 + 65 m ² et des locaux pour 234 m ²	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2033
3	Domaine national de Chambord – 7 Place Saint-Louis	Deux terrasses : 101 + 180 m ² et des locaux pour 165 m ²	Du 22 avril 2024 au 21 avril 2034

Chaque candidat ne peut soumissionner que pour un seul lot.

III – CONTEXTE DE LA CONSULTATION ET CARACTÉRISTIQUES DES OCCUPATIONS

Les candidats sont informés que le Domaine national de Chambord produit une gamme de légumes ainsi que du vin, de la venaison (transformée ou non) et d'autres productions agricoles. Les occupants pourront se fournir auprès du domaine, permettant ainsi un cycle court des produits alimentaires.

L'article 1224-1 du code du travail, qui dispose que la modification dans la situation juridique de l'employeur notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise est susceptible de s'appliquer.

Les conventions d'occupation temporaire du domaine prendront effet à compter de leur signature pour une durée d'exploitation de 10 ans, en application de la délibération n°2014-II-n°7 du conseil d'administration du Domaine national de Chambord.

IV – RETRAIT DU DOSSIER ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le règlement de la sélection et les annexes peuvent être retirés par courriel auprès de Madame Valérie BORIONE, Secrétaire générale, valerie.borione@chambord.org, Tél : 02 54 50 40 27 ou + 33.6.45.71.96.35. Les candidats devront accuser réception du mail de transmission du dossier.

Les candidats ont la possibilité de réaliser une visite de site dans le cadre de l'élaboration de leur offre.

Le Domaine national de Chambord organisera une visite de site pour chaque candidat qui en aura émis le souhait *via* Mme Valérie BORIONE, Secrétaire générale.

Les dossiers sont à renvoyer dans les conditions prévues par l'article 6 du Règlement, sous format électronique à Mme Christine COUSIN, Chargée des achats publics, christine.cousin@chambord.org, Tél : 02 54 50 40 04, **avant le mardi 13 juin 2023 à minuit.**